

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Transport urbain : les usagers à la peine, des questions sans réponses

**DES** grappes humaines aux points d'attente des taxis. De longues files de voitures devant l'Hôtel de Ville. En cause, une opération d'arraisonnement de ces véhicules lancée par la mairie de Libreville. Par ces temps de crise sanitaire, l'action divise les exploitants du secteur et suscite nombre de questions, notamment l'urgence qui la justifie à une période où le coronavirus impacte durement tous les secteurs.

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

**S**UR le parking de la mairie de Libreville ce lundi matin, des véhicules à usage de taxi ont envahi l'espace, alors qu'il n'est que 10 heures. Ils ne sont pas là par hasard. Ils ont été arraisonnés par les agents municipaux pour non-paiement de la taxe municipale annuelle. Si certains exploitants comprennent très bien cette action, nombreux sont surpris, se demandant comment cela est-il possible en pleine crise sanitaire. Il faut remonter au vendredi 7 août. La mairie de Libreville, via un communiqué paru dans les colonnes du journal l'Union, rappelait aux opérateurs économiques exerçant dans le domaine des transports urbains, suburbains et de marchandises, que les dates butoirs pour le règlement à l'amiable de leurs taxes, au titre de l'exercice 2020, sont largement dépassées. "Aussi, dans la perspective des contrôles qui seront effectués dans les tout prochains jours par les services municipaux compétents, tout véhicule à usage de transport urbain, suburbain et de marchandises devrait-il aborder un autocollant de l'année en cours."

Il faut donc croire, commente un exploitant de taxi, que les tout prochains jours soient dès aujourd'hui (lundi). Pourtant, nombreux dans le secteur avaient gardé espoir qu'en ces temps de coronavirus, qui ont fortement impacté l'activité (réduction du temps de travail, du nombre de passagers avec une chute drastique des recettes), que la municipalité aurait à cœur, au nom de l'état d'urgence sanitaire devenue catastrophe sanitaire, de ne pas céder "au démon de la réclamation des taxes" avant la fin de cette période sen-

sible. Tant "la situation actuelle ne permet pas aux taximen de s'en sortir", estime un autre opérateur du domaine. D'autant, croit-il savoir, que "l'État a dit que nous paierons, mais après". "Alors, pourquoi être dehors sachant que le communiqué ne date que du week-end.

Dans un contexte de catastrophe sanitaire marquée par les difficultés de tous les secteurs de l'économie et sachant que les taxis n'ont pas été épargnés, quelle urgence commandait une telle opération ?

qu'avant. Il n'y aura pas de contraintes supplémentaires", avait alors déclaré le 3e adjoint

Quel miracle allons-nous réaliser pour payer?", se demande-t-il.

La mairie d'Owendo, lors du lancement de l'opération de collage des vignettes, avait clairement indiqué, au regard du contexte, qu'il était question de laisser travailler les exploitants de taxis sans pression. "Nous serons beaucoup plus souples



Photo: F.M. MOMBO

**Une vue des taxis arraisonnés par la mairie de Libreville, pour non-paiement de la taxe municipale.**

au maire de la commune portuaire, Théodore Nzagou.

À la mairie de Libreville par contre, le communiqué est, on ne peut plus clair : "Les transporteurs immatriculés dans les communes voisines d'Owendo et d'Akanda, et circulant à Libreville sont tenus de se conformer aux mêmes obligations fiscales." Indiquant sans équivoque que s'ils peuvent travailler sans pression dans leur commune, à Libreville il n'en sera rien.

Dans un contexte de catastrophe sanitaire marquée par les difficultés de tous les secteurs de l'économie, et sachant que les taxis n'ont pas été épargnés, quelle urgence commandait une telle opération ? C'est la question que nos équipes de reporters ont voulu poser aux responsables municipaux. Hélas, à la direction des Recettes de l'Hôtel de Ville, la secrétaire de service aura tout juste été commise à donner la photoco-

pie du communiqué de presse paru le vendredi 7, sans autre explication.

Quant à Jean-Robert Menié, président du Syndicat libre des transporteurs terrestres du Gabon (Syltteg), il a répondu aux abonnés absents. Il n'a pas réagi à nos sollicitations au moment même où les membres de son syndicat ont plus que jamais besoin de ses capacités de négociateur pour leur obtenir un sursis.

## Quelles mesures d'assouplissement pour le secteur ?

L.R.A.  
Libreville/Gabon

**L**E vendredi 3 avril 2020, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, annonçait des mesures d'aides massives exceptionnelles : "Sur le plan économique : pour accompagner les petits com-

merces et les entreprises de services à la personne, les patentes et l'impôt synthétique libérateur seront réduits de 50 %", avait-il dit.

Parce qu'ils paient la patente, les taximen sont donc concernés par cette mesure. De même, et pour apporter sa pierre dans cette lutte contre la pandémie de

Covid-19, la mairie d'Owendo a revu à la baisse la taxe municipale. Elle passe, pour cette année 2020 uniquement, de 80 000 à 60 000 francs pour les petits taxis, et de 150 000 à 120 000 francs pour les taxis-bus.

À la mairie de Libreville, aucun acte similaire n'a été enregistré. Pis, elle a même ajouté des péna-

lités comme pour bien rappeler (?) à ses contribuables qu'elle n'en avait cure des moments difficiles qu'ils traversent ! Sans oublier que tous les taxis arraisonnés doivent s'acquitter d'une amende (plus de 100 000 francs) pour être libérés.

En ces temps de crise, allez-y comprendre quelque chose ...